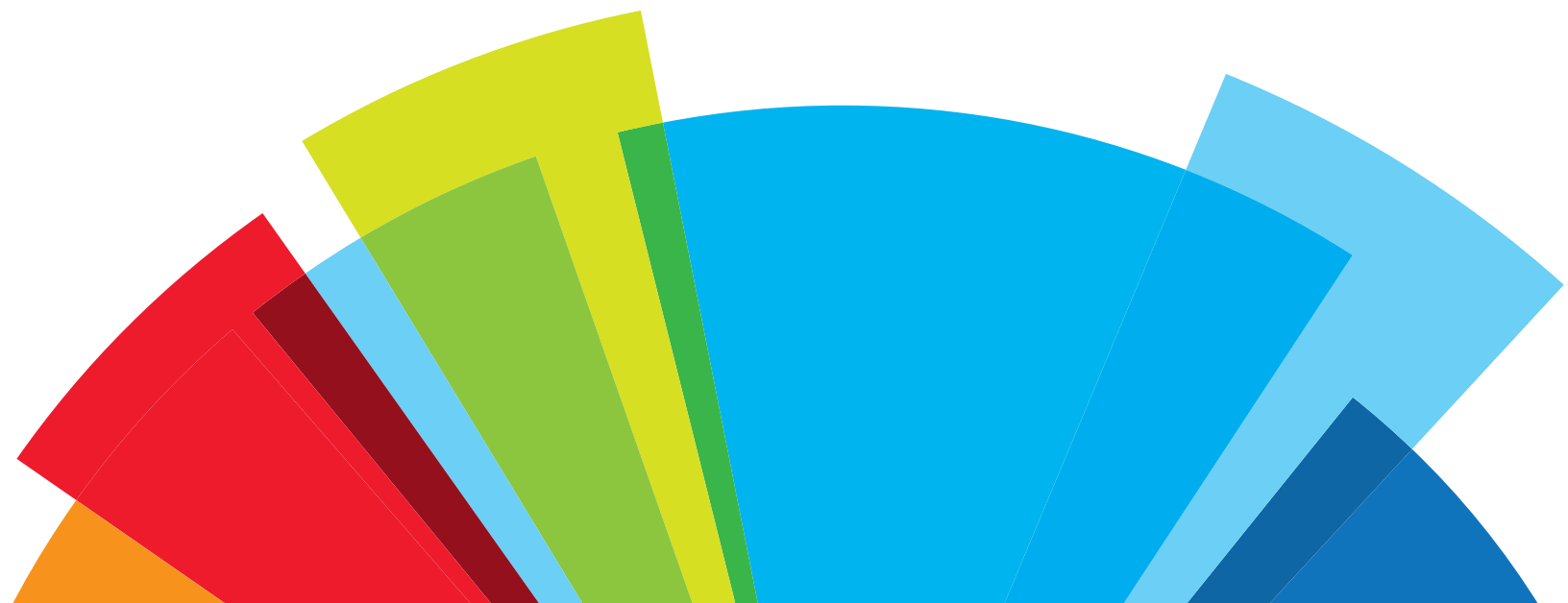


**CONSULTATION DU PRINTEMPS 2015  
POUR LES TABLES RÉGIONALES**

# **RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES**

Par la Commission politique de la Coalition Avenir Québec

**27 AVRIL 2015**





# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT .....	4
MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION POLITIQUE .....	5
MISE EN CONTEXTE .....	6
<b>1. DES INSTITUTIONS PLUS REPRÉSENTATIVES .....</b>	<b>7</b>
1.1 MODE DE SCRUTIN .....	7
QUESTIONS .....	8
1. PROPOSITION À DÉBATTRE .....	8
1.2 ÉLECTIONS À DATE FIXE .....	9
QUESTIONS .....	9
2. PROPOSITION À DÉBATTRE .....	9
1.3 OBLIGATION D'ÉTUDIER DES PROJETS DE LOI DE L'OPPOSITION .....	9
QUESTIONS .....	10
3. PROPOSITION À DÉBATTRE .....	10
<b>2. DES INSTITUTIONS PLUS TRANSPARENTES ET EFFICACES .....</b>	<b>11</b>
2.1 PÉRIODE DE QUESTIONS ET TRAVAIL PARLEMENTAIRE .....	11
QUESTIONS .....	11
4. PROPOSITIONS À DÉBATTRE .....	11
2.2 INTERDICTION DE DIFFUSION DE SONDAGES OU D'ESTIMATIONS DE RÉSULTATS AVANT LE VOTE .....	12
QUESTIONS .....	12
5. PROPOSITION À DÉBATTRE .....	12
2.3 DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET .....	12
QUESTIONS .....	13
6. PROPOSITION À DÉBATTRE .....	13
2.4 CRÉATION D'UN COMMISSAIRE À L'INTÉGRITÉ DE LA VIE PUBLIQUE .....	13
QUESTIONS .....	13
7. PROPOSITION À DÉBATTRE .....	13
<b>3. UNE VOIX CITOYENNE MIEUX ENTENDUE .....</b>	<b>14</b>
3.1 VOTE ÉLECTRONIQUE PAR INTERNET .....	14
QUESTIONS .....	14
8. PROPOSITION À DÉBATTRE .....	14
3.2 UNE ÉCOUTE ET UN SUIVI ACCRUS POUR LES PÉTITIONS .....	14
QUESTIONS .....	15
9. PROPOSITION À DÉBATTRE .....	15
3.3 RÉVOCATION D'UN DÉPUTÉ .....	15
QUESTIONS .....	15
10. PROPOSITION À DÉBATTRE .....	16
<b>4. NOUVELLES PROPOSITIONS RÉGIONALES .....</b>	<b>16</b>

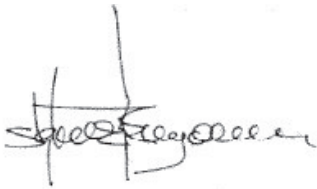
Chères et chers membres,

La fondation de la Coalition Avenir Québec en 2012 répondait à un constat : le déclin tranquille du Québec ne peut plus continuer. La détérioration des services publics, la hausse des taxes et tarifs et la mauvaise performance économique compromettent l'avenir de la société québécoise.

Mais pour remettre le Québec en mouvement, il a toujours été clair qu'il fallait pouvoir compter sur l'engagement de nos concitoyens. En démocratie, le changement passe par l'implication citoyenne. Ce qu'on a observé ces dernières années, malheureusement, c'est une désaffection générale pour la politique.

C'est pourquoi une réaction forte s'impose, nous devons mettre sur la table des solutions sans tarder. Ma collègue Claire IsaBelle, présidente de la Commission politique, et Benoit Charette, député de Deux-Montagnes et porte-parole responsable de la réforme des institutions démocratiques, ont fait un travail remarquable pour donner un cadre au débat.

Nous espérons sincèrement que ce document de consultation stimulera la réflexion des membres sur la question primordiale de la réforme de nos institutions démocratiques.



**Stéphane Le Bouyonnec**

Président de la Coalition Avenir Québec

Chères militantes et chers militants,

Le thème de notre première consultation est né d'un sentiment d'urgence devant la nécessité de réformer nos institutions démocratiques. Le déclin du taux de participation aux élections et le cynisme grandissant dans la population envers la « politique » nous obligent à donner un coup de barre.

Nous travaillons sur cette consultation depuis plusieurs mois. La Coalition Avenir Québec est un parti d'idées et la tournée de la Commission politique en septembre 2014 dans cinq régions en a fourni la preuve. La section « Partagez vos idées » sur le site Web du parti nous a aussi beaucoup aidés à nourrir notre réflexion sur la réforme des institutions démocratiques.

Aujourd'hui, la Coalition Avenir Québec, marque un grand pas en lançant sa première consultation auprès de ses membres par l'entremise de ses tables régionales. Mises en place depuis décembre 2014, celles-ci constituent un lieu d'échange voire un des forums de discussion où les idées peuvent émerger, s'entrechoquer et finalement converger pour assurer la création d'un programme qui sied aux valeurs des membres, ainsi qu'aux besoins des Québécoises et Québécois.

Je tiens à remercier les membres du Conseil exécutif pour leurs précieux commentaires, ainsi que les nombreux militants qui ont partagé leurs idées sur la réforme des institutions démocratiques avec moi dans les derniers mois. Je tiens à souligner l'apport et la contribution des présidents des tables régionales qui assureront par leur professionnalisme un processus de consultation collaboratif. Je remercie profondément Benjamin Bélair, secrétaire exécutif à la Commission politique pour son écoute, son entregent et son sens de l'organisation.

Cette première consultation promet d'être stimulante et enrichissante pour nous tous. Elle nous mènera d'ailleurs au prochain Conseil national qui se tiendra à l'automne 2015. J'ai très hâte de vous rencontrer pour échanger sur ce sujet primordial pour l'avenir du Québec !



**Claire IsaBelle**

Présidente de la Commission politique

Les institutions démocratiques québécoises traversent actuellement une crise de légitimité accompagnée d'un cynisme de la population vis-à-vis les élus et la politique. Cette crise se traduit notamment par une absence généralisée de confiance de la population envers ses représentants :

- Selon un sondage de La Presse paru en 2010, 85 % des répondants<sup>1</sup> ont affirmé faire peu ou pas du tout confiance aux politiciens.
- Dans le baromètre des professions de 2013, les politiciens se retrouvent tout juste devant les vendeurs automobiles et les lobbyistes en queue de peloton des professions en lesquelles les gens ont le moins confiance.

La crise de confiance des citoyens se traduit aussi par une participation électorale à la baisse :

- Depuis une vingtaine d'années, la participation électorale est en déclin. Elle est passée de 82 % en 1994 à 71 % en 2014 en passant par un creux historique de 57 % en 2008.
- Selon des chercheurs de l'Université Laval, le taux de participation des électeurs de moins de 45 ans a diminué de 30 points de pourcentage entre 1985 et 2008.

La baisse de confiance et le cynisme envers les politiciens s'expliquent par diverses raisons comme les scandales de corruption, la perception que les différents gouvernements ne respectent pas leurs promesses, le manque de transparence, la partisanerie excessive et le manque de collaboration entre les élus.

La Coalition Avenir Québec désire rétablir la confiance entre la population, ses représentants et ses institutions démocratiques en proposant dix idées modernes et innovantes.

Vous êtes conviés à une grande consultation militante dont le fil conducteur consiste à soumettre vos idées sur la question suivante : comment retrouver confiance dans nos institutions et nos représentants politiques ? Les dix idées sont divisées en trois volets. Elles proposent une meilleure représentativité et une plus grande transparence de nos institutions, ainsi qu'une voix citoyenne mieux entendue. Depuis 40 ans, les libéraux et péquistes se succèdent au pouvoir, mais rien ne change. Il faut rompre avec l'attentisme passé !

---

<sup>1</sup> Veuillez noter que le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

## 1. DES INSTITUTIONS PLUS REPRÉSENTATIVES

### 1.1 Mode de scrutin

En politique, la représentativité désigne la capacité d'une institution à parler au nom des citoyens. Elle donne la possibilité d'agir pour défendre leurs intérêts et leurs aspirations.

Le mode de scrutin actuel au Québec (majoritaire à un tour) n'est pas fondé sur le principe de représentativité. Il génère des distorsions parfois importantes entre le nombre de sièges et le pourcentage de votes obtenus. Ainsi, en 2014, le Parti libéral a obtenu 56 % des sièges de l'Assemblée nationale, tout en obtenant seulement que 42 % des votes.

En 1998, le Parti libéral du Québec a obtenu plus de votes que le Parti québécois (44 % contre 43 %), mais c'est pourtant ce dernier qui a formé le gouvernement majoritaire, avec 61% des sièges. Comme le montre le tableau suivant, le mode de scrutin actuel a engendré 9 fausses majorités au cours des 60 dernières années, soit dans le cas de 9 scrutins sur 16.

TAUX PARTICIPATION		PLQ			votes			PQ			votes			ADQ /CAQ			votes			QS			UN/autres			votes			Total	maj.
ANNÉE	INSCRITS	Sièges	%	%	Sièges	%	%	Sièges	%	%	Sièges	%	%	Sièges	%	%	Sièges	%	%	Sièges	%	%	Sièges	%	%	Sièges	%	%		
1956		20	22%	45%													72	77%	52%				93						47	
1960		51	54%	51%													43	45%	47%				95						48	
1966		50	46%	47%		0%											56	53%	41%				108						54	
1970		72	67%	45%	7	6%	23%										29	27%	31%				108						54	
1973		102	93%	55%	6	5%	30%										2	0,2%	10%				110						55	
1976		26	24%	34%	71	65%	41%										13	12%	24%				110						55	
1981		42	34%	46%	80	66%	49%																122						61	
1985		99	81%	56%	23	19%	39%																122						61	
1989	75%	92	74%	50%	29	23%	40%										4	3%	10%				125						63	
1994	82%	47	38%	44%	77	62%	45%	1	0,8%	7%													125						63	
1998	78%	48	38%	44%	76	61%	43%	1	0,8%	12%													125						63	
2003	70%	76	61%	46%	45	36%	33%	4	3%	18%													125						63	
2007	71%	48	38%	33%	36	29%	28%	41	33%	31%													125						63	
2008	57%	66	53%	42%	51	41%	35%	7	6%	16%	1	0,8%	4%										125						63	
2012	75%	50	40%	31%	54	43%	32%	19	15%	27%	2	1,6%	6%										125						63	
2014	71%	70	56%	42%	30	24%	25%	22	18%	23%	3	2,4%	8%										125						63	

9	Fausse majorité (moins de 50%)
5	Faible majorité (52-51-55-56-50%)
2	Minoritaire
<b>16</b>	<b>Total</b>
<b>2</b>	<b>Peu de distorsion</b>

#### Sources:

Directeur général des élections du Québec

<http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/provincial/resultats-electoraux/elections-generales.php>

Wikipedia

[http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections\\_g%C3%A9n%C3%A9rales\\_qu%C3%A9bécoises](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_g%C3%A9n%C3%A9rales_qu%C3%A9bécoises)

Plusieurs personnes peuvent avoir l'impression que leur vote ne sert à rien, car leur circonscription a toujours voté pour le même parti. Dans certaines régions, on observe qu'avec moins de 50 % des votes, un parti peut faire élire un député dans 100 % des circonscriptions de la région, alors que les citoyens expriment un vote diversifié.

Au fil des ans, l'appui à une réforme du mode de scrutin est demeuré constant et cela s'est traduit de différentes façons par des états généraux, des sondages favorables, des rapports et des auditions en commission parlementaire. D'ailleurs, en mars 2015, un sondage réalisé par la firme Crop dans le cadre du projet Making Electoral Democracy Work montrait que 70 % des Québécois sont favorables à l'adoption d'un mode de scrutin qui reflète le nombre de votes que les partis ont reçus.

Tous ces exemples illustrent les problèmes de représentativité liés au mode de scrutin actuel au Québec, soit le mode majoritaire à un tour.

### Les différents modes de scrutin

On distingue généralement trois grands types de mode de scrutin : majoritaire, proportionnel et proportionnel mixte. Ces modes de scrutin peuvent à leur tour être divisés en plusieurs sous-catégories. De plus, ils prennent des formes différentes dans chaque pays.

#### Le mode de scrutin majoritaire

Dans les systèmes majoritaires, les candidats sont élus en obtenant la majorité absolue ou la majorité relative des votes. Pour une majorité absolue, un candidat doit obtenir 51 votes sur 100. Dans le second cas, la majorité relative des votes, imaginons un candidat A qui obtient 40 votes, un candidat B 35 et un candidat C 25. Le candidat A gagne l'élection même s'il n'a pas la majorité des votes. C'est ce modèle qui est en place au Québec.

#### Le mode de scrutin proportionnel

Les systèmes de scrutin proportionnel sont fondés prioritairement sur le principe de la représentativité. Il s'agit du système le plus répandu au monde. Les partis politiques obtiennent un nombre de sièges proportionnel au nombre de votes obtenus. Ainsi, un parti qui obtiendrait 40 % des votes aurait 40 % de candidats élus.

#### Le mode de scrutin proportionnel mixte

La proportionnelle mixte est un système qui introduit un compromis entre le mode uninominal majoritaire et la proportionnelle pure. Une partie des sièges est attribuée selon le mode de scrutin majoritaire et une autre partie en proportion du nombre de votes obtenus par le parti par des candidats de liste. Plusieurs nations européennes ont adopté ce mode de scrutin, comme l'Écosse et l'Allemagne.

Ainsi, par exemple, un certain nombre des 125 sièges serait occupé d'élus dans les comtés, comme c'est le cas à l'heure actuelle, tandis qu'une autre partie des élus proviendrait de candidats choisis par le parti et inscrits sur des listes régionales. Cette méthode comporte l'avantage d'assurer une représentativité adéquate des régions et permettrait d'atteindre la parité hommes-femmes dans la liste des candidats soumise par le parti.

### Questions

- a. Considérez-vous le manque de représentativité du mode de scrutin uninominal à un tour comme un problème ?
- b. Quel serait le mode de scrutin le plus juste et équitable pour bien représenter le vote des électeurs ?

#### *1. Proposition à débattre*

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec modifiera la loi électorale afin de passer du mode de scrutin majoritaire au mode de scrutin proportionnel mixte avec des candidats élus dans des comtés et des candidats élus à partir de listes régionales.

## 1.2 Élections à date fixe

La Coalition Avenir Québec propose de modifier la loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe, même lorsque le parti au pouvoir est « minoritaire ».

La modification viserait à corriger la situation qui a permis au Parti québécois de déclencher les élections en 2014. En effet, la loi adoptée par le Parti Québécois en 2013 comporte des lacunes. Le premier ministre dispose encore du droit d'aller voir le lieutenant-gouverneur et de demander le déclenchement des élections. La Coalition Avenir Québec propose que seule la perte de confiance des deux tiers des députés de l'Assemblée nationale envers le gouvernement permette au premier ministre d'obtenir un déclenchement des élections sans attendre la date convenue.

Cette mesure permettrait également d'assurer une stabilité advenant la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel mixte. De cette façon, les élus devraient collaborer ensemble au bon fonctionnement du Parlement. Mentionnons notamment que l'Écosse a adopté en 1999 un mode de scrutin proportionnel mixte tout en se dotant d'une loi sur les élections à date fixe qui incluait la nécessité d'obtenir l'approbation des deux tiers de la chambre pour dissoudre le Parlement. Le résultat a été très positif. Lors des élections de 1999, 2003 et 2007, aucun parti n'a réussi à obtenir à lui seul la majorité des voix pour être élu de façon majoritaire. Néanmoins, ces gouvernements ont réalisé des mandats de quatre ans.

### Questions

- a. Comment un gouvernement minoritaire conservera-t-il sa légitimité aux yeux de la population pendant quatre ans ?
- b. L'Assemblée nationale aurait-elle la légitimité aux yeux de la population pour demander le déclenchement des élections avant la date convenue ?
- c. Finalement, si le gouvernement en place est « minoritaire », trouvez-vous important de lui permettre de déclencher des élections avant la date fixée ?

### 2. Proposition à débattre

La Coalition Avenir Québec propose que seule la perte de confiance des deux tiers des députés de l'Assemblée nationale envers le gouvernement permette le déclenchement des élections sans attendre la date convenue.

## 1.3 Obligation d'étudier des projets de loi de l'opposition

À Ottawa, à chaque semaine, un temps est réservé aux députés des partis d'opposition qui ont l'occasion de déposer un projet de loi qui sera appelé par le gouvernement dans un ordre suivant un tirage au sort. Présentement, au Québec, les députés des partis d'opposition n'ont pas cette chance. Le gouvernement n'a aucune obligation de prendre en compte un projet de loi de l'opposition, et encore moins d'en faire l'étude en commission parlementaire. Ainsi, les partis d'opposition déploient beaucoup d'énergie pour présenter des projets de loi qui meurent au feuillet sans même avoir été considérés par le gouvernement.

Or, il faut rappeler que le premier rôle des députés en est un de législateur. Dans le contexte qui prévaut actuellement au Québec, les députés de l'opposition sont muselés sur le plan législatif. Le menu législatif est entièrement contrôlé par le gouvernement, qui appelle ses propres projets de loi et les met en œuvre, quelquefois en utilisant même le bâillon lorsque les sujets sont controversés. Ces règles de fonctionnement ne favorisent pas un climat de collaboration

En début de mandat, le leader du gouvernement libéral, Jean-Marc Fournier, avait montré une ouverture à appeler les projets de loi de l'opposition. Or, à l'heure actuelle, il n'a pas montré l'exemple à ce chapitre.

### Questions

- a) Les projets de loi des partis d'opposition devraient-ils être appelés par le gouvernement et étudiés en commission parlementaire ?
- b) À votre avis, combien de projets de loi des partis d'opposition devraient être appelés par le gouvernement et étudiés en commission parlementaire lors d'une session parlementaire?

### *3. Proposition à débattre*

La Coalition Avenir Québec propose d'imposer une obligation pour le gouvernement d'appeler et d'étudier en commission parlementaire un nombre prédéterminé de projets de loi des groupes parlementaires reconnus à chaque session parlementaire.

### 2.1 Période de questions et travail parlementaire

La période des questions a mauvaise presse dans la population. Cet exercice est souvent conçu comme une mise en scène exagérément partisane dans laquelle les ministres ne répondent pas aux questions. De plus, la période des questions contribue à la redondance des thèmes, car elle s'alimente en grande partie des éléments présents dans l'actualité. Ainsi, elle ne permet pas d'effectuer un travail de fond pour examiner les actions et politiques des différents ministères. Dans la formule actuelle, plusieurs ministres ne sont presque jamais interrogés et ne rendent aucun compte de la gestion de leurs ministères.

Jean-Pierre Charbonneau, ancien député péquiste et ancien président de l'Assemblée nationale, est de ceux qui ont ouvertement réclamé l'abolition de la période de questions. Voici ce qu'il en disait en 2008 lors d'une entrevue dans L'Actualité : « Reconnaissons-le, cette pratique n'est pas ce qu'elle prétend être, un moment privilégié, pour les élus, de remplir honorablement deux de leurs principales tâches : la surveillance et le contrôle de l'administration gouvernementale ainsi que la reddition de compte ».

#### Questions

- a) Comment percevez-vous la période de questions à l'Assemblée nationale ? Celle-ci permet-elle de répondre aux questions des élus et aux préoccupations des citoyennes et citoyens de façon appropriée ?
- b) Comment les députés et les ministres pourraient-ils répondre de façon plus transparente aux questions des élus et aux préoccupations des citoyennes et citoyens ?

#### 4. Propositions à débattre

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec posera une série de gestes pour réformer la période des questions et optimiser le travail parlementaire des élus afin de leur permettre de jouer pleinement leurs rôles de surveillance et de contrôle de l'administration gouvernementale.

**4.1** Afin de s'assurer que les ministres répondent véritablement aux questions, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec modernisera le rôle du président de l'Assemblée nationale. Pendant la période de questions, ce dernier pourra notamment juger si la réponse donnée par un ministre est véritablement en lien avec la question posée et il pourra également exiger que le ministre qui se voit adresser une question soit celui qui y réponde, ce qui n'est pas le cas présentement.

**4.2** À l'instar de la Grande-Bretagne, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec instaurera une période de questions par semaine destinée au premier ministre. Ainsi, les chefs des groupes d'opposition pourront questionner le premier ministre sur les enjeux de leur choix sur une base hebdomadaire.

**4.3** Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec instaurera un mécanisme de reddition de compte de l'administration gouvernementale par la mise en place de commissions parlementaires. À chaque semaine, une plage horaire de trois heures sera consacrée aux partis d'opposition afin qu'ils questionnent le ministre sur les sujets touchant son ministère. Chaque ministre devra être interrogé au moins une fois dans une session. Actuellement, la période des questions touche souvent les mêmes ministres et certains d'entre eux ne se font presque jamais interroger.

## 2.2 Interdiction de diffusion de sondages ou d'estimations de résultats avant le vote

Au Québec, sauf le Directeur général des élections du Québec, nul ne peut, pendant les sept jours qui suivent celui de la prise du décret, diffuser ou faire diffuser de la publicité ayant trait à l'élection. La loi électorale n'interdit toutefois pas la diffusion ou la publication des sondages en période électorale. La diffusion de sondages quelques jours avant le vote peut entraîner un changement dans le comportement des électeurs :

- Anne-Marie Gingras, professeure au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal, affirme « qu'un sondage n'est qu'une photo polaroïd de l'opinion publique, mais il donne une image parfois si brouillée de la réalité qu'elle en est faussée » dans son célèbre ouvrage Médias et démocratie : Le grand malentendu (Presses de l'Université du Québec, 1999).
- Jean-Herman Guay, professeur à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke, souligne que les sondages peuvent modifier le comportement de l'électorat d'environ cinq points, ce qui n'est pas négligeable.
- Certains pays comme l'Italie et la Grèce interdisent dans les quinze (15) jours précédant la date du vote de rendre publics ou de diffuser les résultats de sondages d'opinion portant sur l'issue des élections et sur les orientations politiques et de vote des électeurs.

### Questions

- a. Comment la diffusion des résultats de sondages sur les intentions de vote des électeurs peut-elle influencer le choix de ces derniers ?
- b. Comment l'interdiction de diffusion des résultats de sondages sur les intentions de vote des électeurs risque-t-elle de limiter la liberté de choix de l'électeur en limitant l'information à sa disposition ?
- c. Si vous êtes en faveur de l'interdiction de la diffusion de sondage sur les intentions de vote des électeurs, à combien de jours de la date du vote devrions-nous interdire cette diffusion ?
- d. Finalement, l'interdiction de diffusion des résultats de sondages sur les intentions de vote des électeurs permettrait-elle de favoriser une certaine équité entre tous les partis et un vote plus juste des citoyennes et des citoyens ?

### 5. Proposition à débattre

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec interdira la diffusion des résultats de sondages sur les intentions de vote des électeurs une semaine (7 jours) avant la date de l'élection.

## 2.3 Directeur parlementaire du budget

Trop souvent par le passé, les gouvernements ont présenté la situation financière et économique du Québec à leur avantage et agi de façon irresponsable. Une telle situation s'est encore produite en avril 2014 lors de l'entrée en fonction du nouveau gouvernement libéral. Le public et les partis d'opposition ont le droit légitime d'avoir un portrait complet et indépendant sur le budget du gouvernement, ce qui éviterait les mauvaises surprises lorsqu'un nouveau gouvernement entre en fonction après les élections.

Dans le contexte économique actuel, il y a nécessité de se doter d'un processus d'analyse indépendant, rigoureux et transparent du budget et de l'état des finances du gouvernement du Québec.

Une solution possible consisterait en la création d'un directeur parlementaire du budget, nommé par l'Assemblée nationale. Son mandat serait de présenter au Parlement une analyse indépendante de l'état des finances de la nation, du budget des dépenses du gouvernement, ainsi que des tendances de l'économie nationale; et, à la demande de tout comité parlementaire ou de tout parlementaire, de faire une estimation des conséquences de toute proposition concernant des questions qui relèvent de la compétence du Parlement.

La création d'un directeur parlementaire du budget avait été proposée par le Parti Québécois en février 2012, mais il ne l'a pas intégrée dans sa plateforme électorale et a reculé une fois au gouvernement. Quant au Parti libéral, il ne semble pas favorable à la création d'un tel poste. La Coalition Avenir Québec avait déposé un projet de loi en novembre 2012.

## Questions

- a. Comment percevez-vous l'importance d'un processus d'analyse indépendant et transparent du budget et de l'état des finances du gouvernement du Québec ?
- b. La création d'un poste de directeur parlementaire du budget répondrait-elle à un meilleur contrôle des finances publiques ?
- c. Avez-vous d'autres suggestions pour assurer un meilleur contrôle de nos finances ?

### *6. Proposition à débattre*

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec créera un poste de directeur parlementaire du budget, afin d'obtenir un suivi des dépenses et d'avoir un portrait juste du budget avant le déclenchement des élections.

## **2.4 Création d'un commissaire à l'intégrité de la vie publique**

Pour mettre en place les conditions du retour à la confiance, la Coalition Avenir Québec entend mettre sur pied une institution capable de s'élever au-dessus de la mêlée, regroupant au sein d'une même équipe et sous une seule autorité l'ensemble des activités de contrôle et de surveillance de l'intégrité de notre vie publique.

Cette institution regroupera les pouvoirs d'entités existantes (Commissaire au lobbyisme et du Commissaire à l'éthique et à la déontologie) et les étendra de manière à couvrir l'action de toutes les personnes détentrices de l'autorité publique, qu'ils s'agissent d'élus ou de fonctionnaires, au palier provincial comme municipal.

Cette entité serait chargée de faire respecter les règles d'éthique pour les élus, le personnel politique et la haute fonction publique; d'assurer l'intégrité de l'administration publique et d'assurer la protection des fonctionnaires qui signalent un acte répréhensible.

## Questions

- a. Les activités de contrôle et de surveillance de l'intégrité de la vie publique doivent-elles être regroupées en un seul endroit?
- b. La centralisation serait-elle bénéfique ou néfaste pour l'éthique ?

### *7. Proposition à débattre*

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec créera ainsi un poste de Commissaire à l'intégrité de la vie publique, qui regroupera les fonctions du Commissaire au lobbyisme et du Commissaire à l'éthique et à la déontologie.

#### 3.1 Vote électronique par Internet

Afin d'augmenter le taux de participation aux élections, surtout chez les plus jeunes électeurs, qui sont les plus nombreux à désertier les urnes (le taux d'abstention était de 64 % chez les 18-24 ans et de 58 % chez les 25-34 ans à l'élection provinciale de 2008), une solution serait de rendre possible le vote par Internet (les internautes de 18-24 ans sont ceux qui passent le plus de temps sur Internet).

Le vote par correspondance existe déjà au Québec pour les électeurs temporairement absents du Québec depuis deux ans ou moins. Il s'agit d'un vote par la poste. La Coalition Avenir Québec propose d'étendre le principe du vote à distance à l'ensemble des citoyens québécois, en le faisant par Internet.

D'autres pays dans le monde optent pour cette approche. Lors de l'élection législative de 2012, la France a autorisé tous ses citoyens de l'étranger à voter en ligne. En Australie dans l'État de la Nouvelle-Galles du Sud, ce système a été mis en œuvre pour venir en aide aux personnes ayant une déficience et qui pourraient avoir de la difficulté à se rendre au bureau de scrutin, ou aux personnes qui vivent à plus de 20 kilomètres des bureaux de scrutin.

Cette méthode simplifie la participation électorale en éliminant les complications liées aux déplacements et aux heures de vote. Elle permet aussi des économies substantielles en réduisant le nombre de bureaux de vote et d'employés à embaucher pour superviser les élections.

#### Questions

- a. Faites-vous assez confiance aux nouvelles technologies pour accepter de leur faire jouer un rôle de premier plan dans le processus démocratique ?
- b. Croyez-vous que le vote par Internet est susceptible d'enrayer le déclin de la participation électorale ?
- c. Comment le vote électronique peut-il garantir l'intégrité du processus électoral (confidentialité des données, sécurité contre les pratiques frauduleuses et les usurpations d'identité) ?
- d. Croyez-vous que le vote électronique par Internet est respectueux des valeurs et principes des institutions démocratiques ?

#### 8. Proposition à débattre

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en œuvre les mesures nécessaires afin de rendre possible le vote électronique par Internet à l'ensemble de la population.

#### 3.2 Une écoute et un suivi accrus pour les pétitions

Actuellement, les citoyens doivent déposer les pétitions par l'intermédiaire des députés. Les pétitions sont une forme de participation citoyenne. Les gens qui les lancent ou les signent expriment des opinions et des valeurs. Cependant, la plupart du temps, aucun suivi réel n'est effectué par le gouvernement suite au dépôt des différentes pétitions. Cette situation contribue à augmenter le cynisme chez les citoyens qui veulent poser des gestes concrets pour participer à la vie publique et faire avancer des causes et des idées.

Pourtant, les pétitions qui recueillent un nombre considérable de signatures traduisent des mouvements citoyens ou un appui fort à une cause. Suivant cette logique, il est important que cette voix citoyenne soit entendue par les élus. La moyenne de signataires des 50 dernières pétitions déposées à l'Assemblée nationale est d'environ 5 500 signatures. Le maximum est de 45 357 signatures.

Dans cette optique, les pétitions qui atteignent un certain seuil significatif de signatures, par exemple 10 000, devraient obligatoirement être entendues en commission parlementaire, afin que les initiateurs de la pétition puissent exposer directement leurs griefs aux élus. La commission s'assurerait qu'une réponse soit apportée par le gouvernement aux pétitions soumises dans un délai de trente jours.

### Questions

- a. Considérez-vous important l'outil citoyen de la pétition pour faire avancer les idées dans les régimes démocratiques ?
- b. Cet outil devrait-il être davantage valorisé et pris en compte par les gouvernements ?
- c. Y a-t-il un seuil qui devrait être établi pour qu'une pétition reçoive une réponse ou un suivi du gouvernement ? Si oui, à combien de signatures devrait-on établir ce seuil ?
- d. De quelle façon le gouvernement pourrait-il effectuer un retour ou une réponse aux pétitions ?

### 9. Proposition à débattre

La Coalition propose qu'une commission parlementaire entende les initiateurs des pétitions recueillant au moins 10 000 noms et qui sont jugées conformes afin qu'ils puissent exposer directement leurs griefs aux élus. La commission s'assurerait qu'une réponse soit apportée par le gouvernement aux pétitions soumises dans un délai de trente jours.

### 3.3 Révocation d'un député

Le cynisme politique est également causé par un manque d'autonomie (empowerment) de la population. Les citoyens ont souvent l'impression que les élus sont dans leur tour d'ivoire et sont intouchables, peu importe les fautes qu'ils peuvent commettre. Or, il existe des procédures révocatoires (élection, référendum, etc.) permettant aux citoyens de mettre fin au mandat d'un représentant avant son terme à plusieurs endroits dans le monde. Les exemples suivants illustrent des cas en Amérique du Nord et en Europe, mais il existe également des procédures de rappel des élus par initiative populaire en Amérique latine, en Asie, en Afrique et en Océanie.

#### Amérique du Nord

- En Colombie-Britannique, le Recall and Initiative Act permet aux électeurs d'obtenir la révocation d'un député de l'Assemblée législative.
- Aux États-Unis, la révocation des élus existe à tous les niveaux de gouvernement dans plus d'une trentaine d'États.

#### Europe

- En Suisse, six cantons permettent la révocation des députés. En Allemagne, trois länders (provinces) permettent une révocation par initiative populaire.

Ainsi, un député ayant été reconnu coupable d'une faute grave ou encore d'avoir manqué de façon claire à ses engagements devrait pouvoir être démis de ses fonctions par la population par le biais d'une pétition jugée conforme par le rapport du DGEQ, et qui recueillerait la majorité absolue des électeurs du comté.

### Questions

- a. Comment percevez-vous l'attribution aux citoyens d'un pouvoir de révocation des élus ?
- b. Par quels mécanismes et sous quelles conditions un élu peut-il être destitué ?

## 10. Proposition à débattre

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposera qu'un député ayant été reconnu coupable d'une faute grave puisse être démis de ses fonctions par la population par le biais d'une pétition jugée conforme par le DGEQ et qui recueillerait la majorité absolue des électeurs du comté.

## 4. NOUVELLES PROPOSITIONS RÉGIONALES

Afin d'être davantage à votre écoute, nous vous offrons un espace pour nous soumettre **au plus trois (3) idées ou propositions par table régionale** portant sur la question : **comment réformer nos institutions démocratiques ?**

Vous êtes donc invités à discuter et à échanger sur ce sujet.



